

Communiqué de presse 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre
Berne, le 24 novembre 2023



Intervention de Morgane Kistler, chargée de mission, VIOLENCE QUE FAIRE

VIOLENCE QUE FAIRE est une association suisse romande spécialisée dans les violences au sein du couple. Elle propose un service de conseil en ligne gratuit et anonyme par des professionnel·le·x·s du domaine pour toutes les personnes, qu'il s'agisse de victimes, de personnes auteures ou de personnes de l'entourage, peu importe leur âge, leur identité de genre ou leur orientation sexuelle.

L'Association travaille en réseau avec des institutions du terrain dans toute la Romandie et est très heureuse de participer à cette première campagne nationale des 16 jours ayant pour focale les violences psychologiques, une problématique à laquelle nous sommes régulièrement confronté·es. En effet, 67 % des questions posées sur le site violencequefaire.ch en 2022 concernaient des situations de violence psychologique, ce qui fait donc plus de deux tiers des questions reçues.

Puisqu'elle est subtile et ne laisse pas de traces visibles sur le corps, le premier besoin des victimes qui nous contactent est d'identifier si ce qu'elles vivent est de la violence. D'autant plus que la loi ne les reconnaît pas comme telles dans le sens où la violence psychologique n'est pas érigée en infraction spécifique. Il est donc très difficile pour une victime de violences psychologiques de se rendre compte que ce qu'elle vit n'est pas normal et de briser les chaînes de la violence.

La mission de VIOLENCE QUE FAIRE est complémentaire à celle des centres LAVI, dans le sens où elle permet de rediriger les personnes concernées par la violence psychologique dans les structures spécialisées du réseau romand, comme le centre d'accueil Malley Prairie dans le canton de Vaud ou la fondation l'EssentiElles en Valais par exemple. Aussi, de manière générale, VQF est une première porte d'entrée pour les personnes concernées par la violence au sein du couple qui ne sont pas sûres si ce qu'elles vivent est bien de la violence, qui ont peur de perdre la garde de leurs enfants, qui ne se sentent pas légitimes, qui ne se sentent pas prêtes à s'adresser à un centre LAVI ou qui ne connaissent pas les organisations pouvant les accompagner.

Une fois l'étape de la prise de conscience qu'il y a de la violence au sein de leur couple, les victimes demandent ce qu'elles peuvent faire pour se protéger ainsi que leurs enfants exposés et se « sortir » de la toile de contrôle qu'a tissé leur partenaire et de la situation de dépendance dans laquelle ils ou elles les ont plongés (dépendance économique, administrative par ex.). La difficulté réside souvent dans le fait que bien que les personnes soient victimes des violences psychologiques répétées exercées par leur partenaire, elles ne sont pas forcément « victime » au sens de la loi ce qui les empêche d'accéder à certaines prestations de l'aide aux victimes (centres LAVI). Elles ont aussi notamment peur de perdre la garde de leurs enfants si elles décident de parler. Elles craignent également ne pas être crues car les agissements se passent dans le huis clos du couple et il n'y a donc pas toujours de « preuves ».

Les campagnes de ce type et les services intercantonaux sont extrêmement importants à nos yeux, car ils permettent de sensibiliser sur la question et de faire avancer les choses à l'échelle nationale. VIOLENCE QUE FAIRE lance d'ailleurs une campagne digitale sur ses réseaux sociaux avec un post par jour, pendant 16 jours pour permettre une meilleure connaissance de la violence psychologique et de mettre en avant les différentes actions qui auront lieu en Romandie durant cette période. Mettons la lumière sur cette violence invisible.